

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2020**  
**Séance du 15 octobre 2020**

**N° 41**

**Objet : Demande de**  
**financement dans le cadre du**  
**programme LEADER pour**  
**aménagement des locaux du**  
**Relais Assistantes Maternelles**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : ZANARTU-HAYER Italo**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia (à partir du rapport n° 11), CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 5), COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy(jusqu'au rapport n°25), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 5), PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane (à partir du rapport n° 4), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
BASSET Françoise a donné pouvoir à GUILLOT Jean Claude  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

**Etaient représentés :**

BERTRAND Philippe a donné pouvoir à VILLARD René  
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura jusqu'au rapport n° 10  
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis  
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à OBELISCO Francine  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SEVENIER Jean

**Etaient excusés :**

BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, PARIS Mireille, POSTEL, Chrystelle, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2020

Application access E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20201015-41\_15102020

**Madame Sonia FONTAINE, rapporteur, expose ce qui suit :**

La compétence additionnelle enfance/petite enfance a été définie dans les statuts modifiés de Provence Alpes Agglomération, approuvés par la délibération N°1 de la séance du conseil d'agglomération du 14 novembre 2018. A ce titre, la communauté d'agglomération gère le Relais Assistantes maternelles.

Le RAM de Digne-les-Bains est le plus ancien du département. Depuis 2003, il remplit les missions qui lui sont dévolues sur son territoire. C'est un service intercommunal, libre et gratuit.

Principalement, le RAM reçoit, informe et oriente les familles en recherche d'un mode de garde et contribue à la professionnalisation des assistantes maternelles. Dans ce cadre, il organise des temps d'accueil pour les professionnelles et les enfants dont elles ont la charge. Ainsi, des activités d'éveil ou des animations avec divers intervenants permettent de rompre l'isolement des assistantes maternelles et d'offrir aux enfants des temps de socialisation.

Depuis sa création, aucun lieu spécifique n'est dédié au RAM. Il partage les locaux d'autres structures et à chaque séance, l'animatrice doit aménager l'espace. Les salles mises à disposition ne sont pas adaptées à l'accueil de tout-petits et depuis de nombreuses années, les assistantes maternelles qui fréquentent la structure ont fait part à la collectivité de leur souhait de voir leurs conditions d'accueil modifiées.

Ces professionnelles ont besoin de ce service, le nombre de personnes régulièrement inscrites reste important.

Cette année, après de nombreuses recherches, une solution a pu être trouvée. En effet, une villa, appartenant à l'APPASE, parfaitement adaptée aux missions du RAM pourra être louée, les crédits ayant été affectés au budget. Des travaux de rénovation sont en cours, réalisés par l'association propriétaire.

Afin d'aménager ces nouveaux locaux, une aide financière pourrait être sollicitée auprès du programme LEADER. Ce projet répond à la fiche action N°6 de ce programme « Avoir une meilleure qualité des services pour nos enfants ».

REÇU EN PRÉFECTURE

le 20/10/2020

Application agréée E-legal.com

99\_DE-004-20067437-20201015-41\_15102020

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses H.T	23 540 €
Recettes H.T	23 540 €
dont :	
- Subvention LEADER (70%)	16 478 €
- Autofinancement PAA (30%)	7 062 €

En conséquence il vous est proposé :

- D'approuver le projet
- D'approuver le plan de financement du projet et la demande de subvention
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2020

Appréhension n°440 E.legalis.com

99\_DE-004-200067437-20201015-41\_15102020

